



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 juillet 2025

Date de convocation : le 01/07/2025

Date d'affichage : 17/07/2025

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Monique ALIES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Marie Françoise BLANC – Jean Marc CALVET – Michel CAUSSE – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joel ESPINASSE – Jean Luc FARGOU – Bernard GORGEON – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL – Bertin RUFIE - Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS - Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire.

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/07/05

DECISIONS DE VIREMENT DE CREDIT



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Président indique que pour les communes n'ayant pas transféré la compétence éclairage public, il convient de comptabiliser leurs opérations sur le réseau d'éclairage public via des opérations pour compte de tiers.

Ces opérations font l'objet de décision modificative de virement de crédit. Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises depuis le début de l'année 2025.

Décision	Montant	Date
DECISION VI-1-2025	19 900.00 €	06 MARS 2025
DECISION VI-2-2025	103 532.10 €	06 MARS 2025
DECISION VI-3-2025	4 735.50 €	24 MARS 2025
DECISION VI-4-2025	318 747.00 €	20 MAI 2025

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend note des décisions de virement de crédit effectuées depuis le début de l'année sur le budget général du SIEDA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication ou notification

Du J.B. Suller



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr